

**Banque du Canada**  
**Renseignements complémentaires sur les prêts et créances figurant au bilan**  
**au 31 janvier 2018**

**Tableau 1 : Prêts et créances – Ventilation détaillée**

(En millions \$)

Autres avances aux membres de Paiements Canada <sup>[1]</sup>	
Opérations de prise en pension à plus d'un jour <sup>[2]</sup>	8 794,0
Opérations de prise en pension à un jour <sup>[3]</sup>	-
Total des titres achetés dans le cadre de conventions de revente	<u>8 794,0</u>
Autres créances	<u>5,6</u>
Encours des prêts et créances	<u><u>8 799,6</u></u>

**Tableau 2 : Valeur au marché des titres achetés dans le cadre des opérations de prise en pension à plus d'un jour**

(En millions \$)

Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien	1 096,2
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	8 013,4
Valeur totale des titres pris en pension à un jour	<u>9 109,6</u>
Encours des prises en pension à plus d'un jour	<u><u>8 794,0</u></u>
Taux de nantissement	103,6%

<sup>[1]</sup> Les avances à un jour sont garanties par des titres admissibles à cette fin dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur ce lien : [http://www.banquedcanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securites\\_191212.pdf](http://www.banquedcanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securites_191212.pdf)

<sup>[2]</sup> Anciennement " Prises en pension à des fins de gestion de bilan ". Consultez le Tableau 2 pour connaître la composition des opérations de prise en pension à plus d'un jour. Les modalités d'application du mécanisme sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.banquedcanada.ca/2015/10/operations-prise-pension-un-jour/>

<sup>[3]</sup> Anciennement " Prises en pension spéciales ". La Banque effectue des opérations de prise en pension à un jour et de cession en pension à un jour pour assurer la mise en œuvre efficace de son cadre de conduite de la politique monétaire. Ces opérations servent à injecter ou à retirer de la liquidité intrajournalière, ce qui renforce le taux cible du financement à un jour de la Banque. Les modalités d'application du mécanisme sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.banquedcanada.ca/2015/10/operations-de-prise-en-pension-a-un-jour-et-de-cession-en-pension-a-un-jour/>